



PAR COURRIEL

Québec, le 16 mai 2023

Monsieur André Despatie
Directeur général, Parcs nationaux et campings
Société des établissements de plein air du Québec
Despatie.andre@sepaq.com



INFORMER

Objet : Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford – Questions complémentaires – DQ26



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **18 mai 2023 à 10h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. À la page 48 du document d'information (PR3), vous indiquez que « le nombre de visiteurs additionnels anticipé s'élève à près de 100 000 annuellement » pour l'agrandissement projeté du PNMO. D'autre part, vous indiquez que la fréquentation dans le PNMO actuel pour 2021-2022 est d'environ 1,3 millions de visites-personnes (DB5, p. 1; André Despatie, DT4 p. 27). Est-ce qu'il s'agit de 100 000 visiteurs ou de 100 000 visites-personnes ? S'il s'agit de 100 000 visiteurs, veuillez préciser combien de visites-personnes ces visiteurs devraient générer.
2. Lors de la séance du 16 février en après-midi, vous avez utilisé l'unité « jours-visites » (André Despatie, DT4, p. 26 à 28). Veuillez expliquer la différence entre les jours-visites et les visites-personnes.